Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240325-DELIB402024-DE

SmVSA
SYNDICAT MIXTE VENDÉE SÈVRE AUTIZES

Extrait du Registre des Délibérations
Comité Syndical du 25 Mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-cinq du mois de Mars, à 14 heures 30, s'est réuni le Comité Syndical, à St Maurice des Noues, sous la présidence de Monsieur Arnaud CHARPENTIER, Président du Syndicat Mixte.

Etaient présents :

CC VENDEE SEVRE AUTIZES 10/15	CHOLLET Joël	BENET
	LARDY Jacky	BOUILLE COURDAULT
	MOREAU Yannick	DAMVIX
	GRELIER Alain	FAYMOREAU
	ROBIN Noël	LIEZ
	GELOT Jean-Marie	MAILLE
	POITIERS Dominique	RIVES D'AUTISE
	GUITON Jacky	PUY DE SERRE
	CHEVALLIER Jean-Claude	VIX
	BAUDOUIN Jacques	XANTON CHASSENON
CC SUD VENDÉE LITTORAL 0814	LANDAIS Bernard	CHAMPAGNE LES MARAIS
	LEGERON Joël	L'ILE D'ELLE
	GUINOT Bertrand	MOREILLES
	CHARPENTIER Arnaud	LUCON
	CAREIL Pierre	STE GEMME LA PLAINE
	GANDRIEAU James	STE PEXINE
	BOURNEL Paul	STE RADEGONDE DES NOYERS
	DAVID Laëtitia	VOUILLÉ LES MARAIS
CC PAYS FONTENAY VENDÉE 14/22	GATINEAU Dominique	AUCHAY SUR VENDÉE
	GUIGNARD Gérard	BOURNEAU
	BOULARD Stéphane	DOIX LÈS FONTAINES
	VERGNAUD Benjamin	FONTENAY LE COMTE
	ARNAUDEAU Jean-Marie	FOUSSAIS PAYRE
	DUPAS Laurent	LES VELLUIRE SUR VENDEE
	MAROT Roger	LONGEVES
	BOBINEAU Joël	MERVENT
	RIDEAUD Daniel	MONTREUIL
	HERNANDEZ Philippe	ST MARTIN DES FONTAINES
	POUZET Michel	ST MARTIN DE FRAIGNEAU
	RAGUIN Pierrette	ST MICHEL LE CLOUCQ
	BAUDRY Yves	SERIGNE
	PHILIPOT Xavier	VOUVANT
CC PAYS DE LA CHATAIGNERAIE 04/10	GOURMAUD Yvon	ANTINGY
	LESAUVAGE Ghislaine	MARILLET
	CHATELIER Christian	ST HILAIRE DE VOUST
	GUENION Christian	ST MAURICE DES NOUES
Total délégués présents : 36/64		

POUVOIRS	QUILLET Pascal	MAILLEZAIS	à M. POITIERS Dominique
	GUILLON Denis	ST HILAIRE DES LOGES	à M. BAUDOUIN Jacques
	MARQUIS Joseph	GUE DE VELLUIRE	à Mme DAVID Laetitia
	LAMY Judicaêl	LA TAILLEE	à M. CHARPENTIER Arnaud
	CAREIL Alain	LOGE FOUGEREUSE	à M. GUENION Christian
Total représentés : 05/64			
Total présents et représentés : 41/64			

Envoyé en préfecture le 10/04/2024
Reçu en préfecture le 10/04/2024
Publié le
ID : 085-258501634-20240325-DELIB402024-DE

Le Président, après avoir ouvert la séance et constaté que le quorum est atteint, déclare que le Comité Syndical peut valablement délibérer.

OBJET : SOUTIEN D'ETIAGE - DELIB N°40/CS 25 MARS 2024

Depuis la création du barrage d'Albert, les marais du bassin de la Vendée bénéficient de 3Mm3 de soutien d'étiage chaque année.
La gestion estivale du complexe de Mervent va être modifiée à partir de 2024 avec l'actualisation réglementaire des débits réservés qui vont être doublés au printemps (420l/s) et en été (210l/s). Une telle augmentation va être très incidente pour le complexe notamment sur la disponibilité de la ressource eau potable.

En année sèche comme 2022, la priorité restant l'Eau potable, le soutien d'étiage avait été réduit à 2Mm3. Avec les nouvelles règles de gestion, ces restrictions pourraient être plus régulières. Lors des dernières concertations avec Vendée Eau, la question a été posée sur le bénéfice ou non de l'augmentation du débit réservé pour le marais qui, si c'était le cas pourrait être considéré, au moins partiellement, comme un soutien d'étiage. Le SMVSA avait conduit une étude en 2013/2014 dans le cadre du SAGE sur les lâchers par bâchées.
Les conclusions de cette étude avaient montré que des lâchers à 1m3/s n'atteignaient pas les marais et que l'efficience se faisait à partir de 4m3/s, d'où la gestion actuelle.
Cependant cette étude avait été conduite :

- Sur la période de septembre où le contexte était le plus défavorable. Au printemps les conditions auraient peut-être été différentes avec des bénéfices à un niveau de restitution moindre ;
- Dans un contexte de nappe très exploitée, avant la création des réserves de substitutions. Le sous-tirage du cours d'eau par la nappe et les pertes latérales au cours d'eau devaient être bien supérieures à ce qui serait constaté aujourd'hui.

En accord avec Vendée eau il a été proposé de soumettre à l'assemblée une étude de mesure des volumes afférents au marais dans un contexte de débit de restitution doublé et de nappe moins défavorable.

Cette étude serait facilitée par le fait que dans le cadre de la mission de télégestion les ouvrages de Boisse, Massigny et Boule d'Or ont été calés hydrauliquement avec possibilité de traduction hauteur d'ouverture de Vanne, débit, volumes transitant.

La mission avec restitution, en plus d'un rapport, lors d'une réunion en visio est proposée par 3DEau à 5 400 € HT

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical à l'unanimité :

- Autorise le Président à signer le devis avec 3DEau et le mettre en œuvre.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme,
LE PRESIDENT,
Arnaud CHARPENTIER

Signé électroniquement par : Arnaud Charpentier
Date de signature : 10/04/2024
Qualité : Président du Synd Mixte Vendée Sèvre Autizes